



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE.

PRESIDENCE de Madame Monique LE SAINT jusqu'à la délibération n° 2007.02.04

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, Mme Anne de la BURGADÉ (représentante de M. Olivier LEBRUN), Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Claude VUILLIET, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN (à partir de la délibération n° 2007.02.01), M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Olivier LEBRUN représenté par Mme Anne de la BURGADÉ,
M. Jean-Claude BOSONNET.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 07 février 2007

Date d'affichage de la convocation : 07 février 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

N° de l'ordre du jour :

2007.02.08 Convention d'étude « Création d'un commerce multi-services » à Toussus-le-Noble

- M. CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

Dans le cadre de la politique de maintien et développement du commerce de proximité sur l'ensemble de son territoire, la commune de Toussus-le-Noble souhaite installer un commerce multi-services au cœur d'un nouveau programme immobilier qui devrait accueillir à terme près de 600 habitants. Elle sollicite l'accompagnement de la communauté de communes de Versailles Grand Parc sur ce projet, notamment pour sa viabilité et pour l'obtention des aides du Conseil général, du Conseil régional et du FISAC.

Dans le cadre d'un projet de création de commerce multi-services, les communes peuvent

en effet solliciter les aides suivantes :

La subvention du Conseil général est une aide qui peut atteindre 30 % du coût hors taxes des travaux d'aménagement ou de remise aux normes des locaux à usage commercial et d'habitation de fonction (si l'exploitant du commerce loge sur place) ainsi que la réalisation d'équipements lourds ou fixes d'exploitation. La base de calcul est plafonnée à 300 000 € HT modulable entre l'acquisition foncière et immobilière plafonnée à 185 000 € HT et les travaux et équipements. **Soit une subvention maximum de 90 000 € HT.**

La subvention du Conseil régional peut atteindre 30 % du coût des travaux hors taxes d'acquisition, d'aménagement (hors mobilier) du local et des travaux de rénovation du logement si l'exploitant loge sur place. Le montant des investissements est plafonné à 305 000 € HT. **Soit une subvention maximum de 91 500 € HT.**

La subvention FISAC est une subvention ministérielle auprès du secrétariat d'état aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. L'aide est de 20 % du coût hors taxes des dépenses d'investissement relatives à la modernisation des entreprises ainsi que sur les immobilisations incorporelles (frais d'architecte en l'occurrence). Le plafond est de 800 000 € HT. 10% au-delà de ce montant. Le taux maximum est de 30 %.

Les dossiers de demandes de subvention doivent comporter une étude faisant notamment apparaître la viabilité commerciale du projet.

Celle-ci est, en général, confiée à la chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise Yvelines et comporte trois volets :

- une étude de consommation afin d'identifier les attentes de la population ;
- une étude de faisabilité commerciale afin de définir le marché potentiel ;
- une étude de faisabilité financière afin notamment de définir le plan de financement.

Le coût de ces études s'élève à 3 803,28 € :

- 2 033,20 € TTC pour l'étude de consommation ;
- 885,04 € TTC pour l'étude de faisabilité commerciale ;
- 885,04 € TTC pour l'étude de faisabilité financière.

Les engagements de chacune des parties sont formalisés dans une convention d'étude.

Après avoir entendu le rapporteur,

le conseil communautaire :

- 1) *Approuve la convention d'étude « Création d'un commerce multi-services à Toussus le Noble » ;*
- 2) *Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'étude « Création d'un commerce multi-services à Toussus le Noble ».*
- 3) *Dit que les crédits de dépenses seront inscrits au budget 2007, soit 3 803,28 €.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant



Pascal Guéant
Directeur général des services